



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

2023

L'État en Auvergne-Rhône-Alpes

Actions régionales

L'État en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est
50,5 milliards d'euros¹, dont :

- › salaires et pensions : **16,6 milliards d'euros**
- › dotations aux collectivités territoriales : **5,8 milliards d'euros.**

C'est un peu plus du dixième des dépenses du budget de l'État.

■ DRFIP

¹ En 2022, dont 14,5 milliards d'euros d'avances de fiscalité versées aux collectivités locales



En 2023, les services de l'État se sont mobilisés dans un seul but : améliorer les conditions de vie des habitants de tous nos territoires.

Sans chercher à détailler toute la diversité des actions de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, vous découvrirez à travers ce rapport synthétique quelques illustrations démontrant le savoir-faire et le dévouement de ses fonctionnaires.

Leur travail s'inscrit toujours au service de l'intérêt général dans un esprit de concertation, d'écoute et de proximité : réduire la fracture territoriale pour permettre aux habitants de bénéficier d'un meilleur accès aux soins, agir en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi pour l'accès de tous à l'autonomie et à la dignité par le travail, comprendre et anticiper les besoins des entreprises pour leur donner de la visibilité et leur permettre de se projeter vers l'avenir, relever le défi de notre siècle qu'est la transition écologique pour rénover thermiquement les bâtiments publics ou réhabiliter les friches industrielles...

Notre territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes est au cœur de projets très ambitieux d'envergure nationale, voire internationale. Soyons fiers d'être une région particulièrement concernée et mobilisée sur des enjeux qui contribuent au rayonnement de la France.

En 2024 comme en 2023, les services de l'État seront à vos côtés pour préparer l'avenir.



Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfète de la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Préfète du Rhône



Sommaire

L'État s'est mobilisé en 2023 pour :

- › Améliorer la vie quotidienne des habitants de la région
- › Accompagner les plus fragiles
- › Être aux côtés de nos entreprises et nos agriculteurs
- › Relever le défi de la transition écologique

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES AUVERGNATS RHÔNALPINS

Garantir l'accès aux services publics essentiels : France Services



Lancé en 2019, le programme France services a été mis en place par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire à moins de 30 minutes de chacun.

Un guichet unique permet ainsi d'accompagner les citoyens dans leurs démarches auprès de **9 partenaires de l'État** (La Poste, France Travail, CNAF, CNAM, CNAV, MSA, Point justice, ANTS et Finances Publiques), ainsi que de nombreux

partenaires locaux.

Avec le label France Services, l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens.

En 2023, le déploiement des espaces et bus France Service s'est poursuivi pour atteindre **314 structures labellisées** en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont ainsi près de **800 000 accompagnements** qui ont été réalisés par les agents France Services, soit plus de **2500 par jour**, principalement sur les démarches liées aux impôts, à la retraite, l'immatriculation des véhicules, les sujets de solidarité et d'insertion (RSA, prime d'activité), les titres d'identité et de voyage. Les financements de l'État pour ces espaces représentent **9 millions d'euros** pour l'année 2023.

■ SGAR

Accompagner la revitalisation des territoires



Lancé en 2018, le programme Action Cœur de Ville vise à redynamiser les centres-villes de **234 villes moyennes** qui exercent une fonction irremplaçable de centralité pour tout leur territoire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont **25 villes** qui se sont engagées dans le programme et ont décidé en 2023 de poursuivre leur engagement, à la suite de la prolongation du programme jusqu'en 2026, pour lutter contre l'étalement urbain et assurer l'adaptation au

changement climatique, la décarbonation et le développement de la nature en ville.

Lancé en 2020, le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à améliorer la qualité de vie des habitants de **1600 communes** en France en accompagnant leur projet de développement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont **226 communes** qui se sont engagées dans le programme et qui bénéficient du soutien de l'État notamment au travers du financement de chefs de projets PVD, à hauteur de **3,8 millions d'euros** en 2023.

■ SGAR

Développer la pratique sportive



La perspective de l'accueil en France des Jeux olympiques et paralympiques 2024 est une occasion unique de donner au sport un rôle plus central dans notre société. Les programmes de soutien déployés par le Ministère chargé des sports portent cet objectif d'une nation plus sportive.

Ainsi, **164 489 jeunes** de la région ont bénéficié du pass'sport en 2023. Le pass'sport concerne

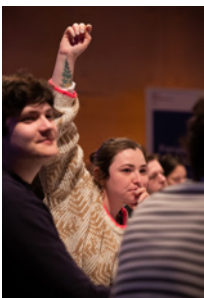
7 790 clubs en Auvergne-Rhône-Alpes et représente une aide financière de l'Etat de **8,2 millions d'euros**.

Le programme « 5 000 terrains de sport » s'inscrit dans l'objectif annoncé par le Président de la République d'atteindre 3 millions de pratiquants sportifs en 2024. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'État (Agence nationale du sport) a soutenu en 2023 la réalisation de **355 nouveaux équipements sportifs** dont 334 équipements de proximité au titre de ce programme pour un montant total de **12,5 millions d'euros**.

Enfin la professionnalisation du mouvement sportif demeure une priorité. Une dotation de **4,9 millions d'euros** de l'Agence nationale du sport a permis cette année de financer **390 emplois d'éducateurs sportifs** qualifiés au sein des associations sportives dont 138 emplois nouveaux.

■ **DRAJES**

Soutenir la vie associative et l'engagement des jeunes



10 313 volontaires de notre région ont participé en 2023 au service civique. La prise en charge de leur indemnité et le soutien à différentes actions correspond à un soutien de l'Etat de **45,5 millions d'euros**.

Ce développement du service civique a été assuré avec une approche qualitative (qualité des missions proposées et de l'accompagnement des volontaires, non substitution à l'emploi).

Plusieurs expérimentations ou actions thématiques ont été initiées en 2023 : service civique franco-italien, service civique comme

solution au décrochage scolaire, service civique solidarité séniors.

Les crédits du FDVA (fonds de développement de la vie associative) ont permis de financer plus de **3 000 actions associatives** (formation des bénévoles, fonctionnement et innovation des associations) pour une dotation régionale de plus de **5,8 millions d'euros**.

799 postes FONJEP (dont 217 nouveaux postes créés dans le cadre du plan de relance) soutiennent dans la durée des emplois qualifiés au sein d'associations de jeunesse et d'éducation populaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total de **5,7 millions d'euros**.

■ **DRAJES**

Permettre à chacun la découverte de chefs-d'œuvre de l'histoire de l'art



Les micro-folies sont des dispositifs fixes ou itinérants, constitués d'un Musée numérique (grand écran, tablettes, système de sonorisation), et d'éventuels FabLab, casques de réalité virtuelle, espace scénique. Un

médiateur y accueille le public, au service de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sur les territoires.

Pour soutenir le déploiement des Micro-Folies, la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en 2023 un troisième appel à projets, pour subventionner 80% du coût du matériel numérique (soit 32 000€ sur les 40 000€

d'investissement maximum). **17 projets** ont été retenus, pour un montant total d'aide de l'État de **436 000 €**.

Ainsi, la région compte aujourd'hui 104 Micro-Folies, dont 30 Micro-Folies en projet, qui devraient ouvrir d'ici la fin de l'année 2024.

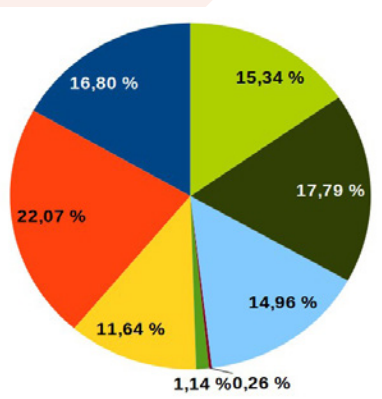
Afin d'enrichir les collections nationales du Musée numérique, et de valoriser la richesse culturelle de la région, une collection régionale consacrée au textile, aux tissus et costumes de scène a été inaugurée le 20 décembre 2023 au CNCS de Moulins. L'État a financé la réalisation de celle-ci à hauteur de 60 000 €.

■ **DRAC**

Financer les projets des collectivités

Chaque année, l'État soutient en Auvergne-Rhône-Alpes l'investissement des collectivités territoriales notamment au travers de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En 2023, ce sont plus de **400 projets** d'investissement qui ont pu être accompagnés par la DSIL, pour un montant total de **64,3 millions d'euros**, avec une priorité affichée pour la transition écologique (voir le graphique ci-dessous).



- 1. Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- 2. Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- 3. Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- 4. Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- 5. Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- 6. Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- 7. Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- 8. Réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux

■ SGAR

Quelques exemples de projets financés par la DSIL :

- › reconstruction de la déchetterie Jacquard à Grenoble, en Isère, pour un montant DSIL de 1,2 millions d'euros ;
- › construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel à Roanne, en Loire, pour un montant DSIL de 1,2 millions d'euros ;
- › réhabilitation du château des ducs à Montluçon, en Allier, pour un montant DSIL de 900 000 euros.

Équiper les écoles pour faciliter la communication avec les familles



À la rentrée scolaire de septembre 2023, 31% des écoles publiques de la région académique disposaient d'un espace numérique de travail (ENT). Cette valeur est très variable d'un département à l'autre. L'objectif est d'atteindre 50% des écoles dotées à la rentrée 2024, 75% à la rentrée 2025 et 100% à la rentrée 2026.

L'appel à projets « Socle numérique pour l'école élémentaire » a permis de doter **1 041 communes** de la région académique

d'équipements (**11 millions d'euros** de subventions), et de services et ressources (**460 000 €** de subventions).

Un accompagnement des équipes pédagogiques en vue d'une utilisation optimisée de ces investissements a été développé.

La généralisation progressive de solutions numériques facilitant la communication entre l'école et les familles constitue un des axes prioritaires dans cette démarche de formation. Les espaces numériques de travail (ENT) sont les structures privilégiées. Elles permettent aux élèves de construire leurs compétences numériques dans un espace sécurisé présentant toutes les fonctionnalités préconisées par le ministère de l'éducation nationale.

■ *Rectorat de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes*

Investir pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

En 2023, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, les investissements de l'État dans le domaine de l'enseignement

supérieur, de la recherche et de l'innovation, s'élèvent à **20,8 millions engagés et 10 millions d'euros payés** dont :

- › Pour l'immobilier de l'enseignement supérieur : 15,5 millions d'euros engagés et 3,5 millions d'euros payés.
- › Pour l'immobilier de vie étudiante : 2,6 millions d'euros engagés et 4 millions d'euros payés pour le projet de restructuration du site de la Madeleine du CROUS de Lyon.
- › Pour les équipements de recherche : 2,5 millions d'euros engagés et payés pour des projets concernant notamment des

innovations thérapeutiques pour la santé humaine, le recyclage des plastiques par voie chimique, le développement de matériaux de haute technologie, la fabrication de matériaux innovants pour une électronique à basse consommation et éco-durable, des équipements pour la convergence des infrastructures numériques de l'enseignement supérieur.

■ *Rectorat de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes*



Investir dans notre système de santé

En 2023, dans le cadre du Ségur de la Santé et de la stratégie régionale d'investissement construite en lien avec les acteurs publics et du système de santé de la région, **11 établissements de santé** ont vu leur projet d'investissement validé pour **145 millions d'euros** d'engagement financier de la part de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le montant global des investissements qui concernent le secteur hospitalier et le secteur médico-social s'élève à **1,9 milliards d'euros pour 10 ans**. Consacrés à la modernisation et au renforcement de l'offre sanitaire et médico-sociale, ils concernent :

- › la restauration des capacités financières des

établissements ;

- › des aides aux investissements du quotidien ;
- › des aides aux investissements structurants ;
- › des aides à l'acquisition et au déploiement d'outils numériques.

Ces financements proviennent à hauteur de près de 500 millions d'euros du Plan national de relance et de résilience (Fonds européens). Ils sont complétés de façon volontariste par l'ARS via le Fonds d'intervention régional, pour renforcer l'effort de modernisation du secteur hospitalier de la région.

■ ARS

Soutenir en urgence les établissements et services pour personnes âgées

En 2023, les établissements et services médico-sociaux du secteur des personnes âgées rencontrent des difficultés inédites, liées notamment au contexte d'inflation et aux tensions sur les ressources humaines.

Afin de soutenir les structures concernées et confrontés à des difficultés importantes de

trésorerie, le gouvernement a mis en place un fonds d'urgence doté de **12,5 millions d'euros** au niveau régional.

De son côté, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a alloué, en plus du fonds d'urgence et des dotations habituelles, près de **55 millions d'euros** à titre exceptionnel



aux Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux services d'aide à domicile (SSIAD) de la région, pour soutenir les trésoreries, l'achat d'équipements destinés à améliorer la qualité de vie au travail, le renfort en personnels, de la formation et des actions de prévention.

Dans ce cadre, des commissions

départementales ont ciblé les établissements en difficulté selon des indicateurs et critères prédéfinis.

Au total, ce sont **67,5 millions d'euros** qui ont été versés à **788 établissements et services**.

■ ARS

Favoriser l'accès à la formation des publics qui en ont le plus besoin

En 2023, c'est un budget de **161,7 millions d'euros** qui a été alloué à la formation des demandeurs d'emploi, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

La mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation a largement contribué au succès de ce plan mis en œuvre par France Travail (ex Pôle emploi) Auvergne-Rhône-Alpes. Pour preuve, **31 557 personnes** ont été formées dans la région et 55,2 % des bénéficiaires ont retrouvé un emploi.

Le PIC a permis l'ouverture en grand des portes de la qualification aux personnes non qualifiées, cumulant des freins à l'emploi et parfois en risque de désocialisation. Il a amené

les recruteurs à s'ouvrir à de nouvelles formes de recrutement, plus immersives et plus participatives.

52 « Places de l'Emploi et de la Formation », lieux d'échanges et de rencontres ont permis aux habitants de parler orientation et recrutement, au cœur de leur lieu de vie.

Enfin, le PIC a été un accélérateur de transformation de l'appareil de formation régional : suite aux nouveaux appels à projet de l'été 2023, **23 projets** accompagnent d'ores et déjà des demandeurs d'emploi sur leurs soft skills et l'inclusion du public senior.

■ France Travail

Financer l'hébergement d'insertion et d'urgence

L'effort de l'État dans le financement de l'hébergement d'insertion et d'urgence en Auvergne-Rhône-Alpes est considérable : **281 millions d'euros** en 2023, contre 154 millions en 2017, soit une augmentation de 83 % en 7 ans.

La demande d'hébergement d'urgence connaît une très forte tension ; le financement de l'État en 2023 est de **110 millions d'euros**, contre 39 millions en 2017, soit un budget multiplié par quasiment 3 en 7 ans.

La DREETS pilote le parc d'hébergement dans le cadre d'une cible régionale fixée par le niveau national.

Cette cible, initialement fixée à 19 020 places pour 2023, a été réévaluée à **19 650** places en fin d'année. Elle fait l'objet d'une déclinaison départementale.

Un suivi mensuel et un tableau de bord



trimestriel sont mis en place afin de suivre l'évolution du parc et l'augmentation de la fluidité de l'hébergement d'urgence dans chacun des départements.

■ DREETS

Prévenir et lutter contre la pauvreté

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie depuis 4 ans en Auvergne-Rhône-Alpes autour des 2 piliers : la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge et la réinsertion vers l'emploi.

En 2023, cette stratégie a déployé des moyens importants de l'État notamment :

- **27 millions d'euros** en direction des jeunes (contractualisation avec les départements sur la protection de l'enfance, CEJ pour les jeunes en rupture, cantines à 1€ pour les scolaires...),
- plus de **8 millions d'euros** sur les questions de transition solidaire en particulier sur l'alimentation et pour soutenir l'aide alimentaire,



› **7 millions d'euros** pour des solutions de sortie de la pauvreté par l'activité et l'emploi pour les plus éloignés (contractualisation avec les Départements sur les bénéficiaires du Revenu de solidarité active...),

› **5 millions d'euros** sur l'amélioration de l'accès aux droits (Point conseil budget, domiciliation, précarité menstruelle...).

Ce panorama peut également être complété par toutes les prestations sociales, les montants alloués à la politique de la ville, l'insertion des jeunes, la lutte contre les inégalités de santé ou encore à l'insertion par l'activité économique.

■ **Commissariat à la pauvreté**

Lutter contre les violences faites aux femmes

Près de **3,5 millions d'euros** de crédits du programme « Égalité femmes-hommes » ont été consacrés en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes à lutter contre les violences faites aux femmes et accueillir, accompagner, orienter celles qui les subissent.

Ces fonds permettent à des associations d'intervenir en complémentarité des services impliqués dans la lutte contre ces violences (forces de sécurité, justice, éducation, santé etc.). Ainsi, par exemple, des actions de prévention auprès du grand public, des scolaires ou des hommes violents sont menées sur le territoire régional et des actions d'aller-vers (vans, permanences délocalisées) informent

les femmes sur leurs droits. Les 12 départements de la région offrent aux femmes victimes de violences au moins un accueil en journée.

22 sessions de formations d'une à 2 journées ont été

organisées par la DRDFE pour prévenir ou lutter contre les violences (au moins une par département, 3 à distance) bénéficiant à plus de 300 agents publics en interprofessionnel.



■ **DRDFE**

ÊTRE AUX CÔTÉS DE NOS ENTREPRISES ET DE NOS AGRICULTEURS

Investir pour la réindustrialisation et la transformation écologique grâce à France 2030



Ce vaste plan d'investissement lancé en 2022 vise à accélérer la réindustrialisation et la transformation écologique de notre économie par l'innovation de rupture. Il met l'accent sur des domaines stratégiques que sont la santé,

l'énergie, l'industrie, l'automobile, l'alimentation ou encore l'intelligence artificielle.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2023, **546 projets** ont été labellisés pour un montant total de **4,46 milliards d'euros**. La région bénéficie de plus de 30% du total des aides distribuées au niveau national depuis 2021.

Deux départements font particulièrement preuve de dynamisme :

› L'Isère avec 164 projets labellisés en 2023 pour un montant de 3,48 milliards d'euros, dont le projet « LIBERTY » porté par STMicroelectronics et Global Foundries qui capte une subvention de 2,9 milliards d'euros pour un investissement total de 7,7 milliards d'euros. Ce projet contribuera à la production de semi-conducteurs.

› Le Rhône avec 148 projets labellisés en 2023 pour un montant de 653,8 millions d'euros.

Tous les départements sont néanmoins concernés : chacun d'entre eux peut être fier d'accueillir des lauréats France 2030, et leurs projets en cours de concrétisation !

■ **DREETS**

Accompagner les agriculteurs et leurs filières de transformation

Soutien déterminant pour la compétitivité des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires, l'État et l'Union européenne s'inscrivent dans la durée pour accompagner les agriculteurs et leurs filières de transformation. Le versement de la totalité des aides pour cette première année de mise en œuvre de la PAC 2023/2027 a eu lieu dans le respect du calendrier de la Politique Agricole Commune.

Au titre de l'**année 2022**, le bilan des aides que l'État et l'Union européenne ont attribué aux exploitations agricoles et aux filières agroalimentaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à **1,8 milliards d'euros**. 70 % de

ces crédits, soit **1,26 milliards d'euros**, sont issus directement des fonds nationaux et européens dédiés à la politique agricole commune. Le reste est composé des aides conjoncturelles ou des dispositifs uniquement nationaux.

À noter, pour faire face aux crises climatiques et sanitaires en 2022, l'État a également versé **126 millions d'euros** aux exploitations agricoles au niveau régional (calamités agricoles, aides à la filière porcine, aide l'alimentation animale, etc).

■ **DRAAF**



RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accélérer la transition écologique dans les territoires grâce au Fonds vert



Le déploiement du Fonds vert a fortement mobilisé la DREAL, ainsi que le SGAR, les préfetures, les DDT, l'Ademe et les agences de l'eau. La mise en œuvre, coordonnée par la DREAL, a été une réussite, grâce à une très forte mobilisation des services. Avec l'émergence de plus de **1100 projets** pour un montant de **251 millions d'euros** de subventions versées, Auvergne-Rhône-Alpes arrive ainsi en deuxième position, après l'Île-de-France.

Au niveau régional, la DREAL, en lien avec ses partenaires, a assuré ou coordonné l'instruction de plusieurs mesures visant à accélérer l'amélioration de la qualité du cadre de vie des citoyens et l'adaptation au dérèglement climatique dans tous les départements :

- › le recyclage foncier de près de **190 hectares** (ha) de friches, avec la perspective de créer plus de 2 700 nouveaux logements,
- › la renaturation de près de **30 ha** d'espaces urbanisés ou de cours d'eau en ville,
- › la protection de **6 500 ha** d'espaces naturels dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité,
- › l'accompagnement des zones à faibles émissions, avec **65 projets** pour **29 millions d'euros** : conseil en mobilité, aménagements cyclables, infrastructures pour les mobilités douces.

■ **DREAL**

Soutenir la réduction des risques naturels



En 2023, la DREAL a piloté le versement aux collectivités territoriales de plus de **57 millions d'euros** de crédits du Fonds Barnier et du Fonds vert pour la prévention des risques naturels majeurs dans la région, en particulier les inondations (**41 millions d'euros**), les risques en montagne comme les lacs glaciaires ou les

chutes de blocs (**12 millions d'euros**) et les incendies de forêts (**3,2 millions d'euros**).

Dans le cadre du Plan Rhône-Saône 2021-2027 approuvé en septembre 2023, l'État prévoit plus de **75 millions d'euros** pour prévenir les inondations de ces fleuves et poursuivre la sensibilisation des riverains. En effet, l'enquête sur la perception du risque piloté par la DREAL et publiée en 2023 montre que 44 % des riverains du Rhône habitant en zone inondable ne le savent pas.

Enfin, le Plan d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée 2024-2030 a permis d'identifier les évolutions prévisibles du risque inondation sur le bassin et les outils à mettre en œuvre pour anticiper ces évolutions.

■ **DREAL**

Décarboner les transports et améliorer la mobilité



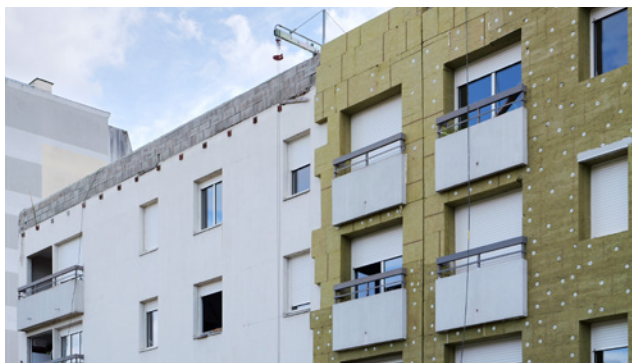
La DREAL, en lien avec le SGAR et des services partenaires, s'est mobilisée pour la décarbonation des transports, aux côtés des collectivités et des gestionnaires de réseaux. Un protocole d'accord a été conclu en 2023 sur le volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) Rhône-Saône, en lien avec Voies navigables de France (VNF), actant 175 millions d'euros de subventions des partenaires (dont **100 millions** provenant de l'État) pour les infrastructures de transport fluvial.

La DREAL a aussi animé la concertation sur les mobilités dans le sud-est lyonnais et a conclu le financement de nouvelles actions d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon. Elle a instruit un appel à projets pour les aménagements cyclables, doté de **18 millions d'euros** de subventions pour les collectivités, et a organisé une journée régionale sur le thème « développer les usages du vélo pour tous, dans tous les territoires » rassemblant 150 participants.



■ DREAL

Soutenir la production et la rénovation énergétique des logements



Si le nombre de logements sociaux agréés (**8 939**) est en nette baisse en 2023, dans le contexte d'une crise de la production de logements, le nombre de résidences sociales et pensions de famille financées est en hausse. Le dispositif régional « Sobriété foncière » de soutien aux projets ne créant pas d'artificialisation des sols mis en place en 2023 par la DREAL a permis de doubler la part de ce mode de production.

Par ailleurs, la DREAL amplifie ses actions en faveur de la rénovation énergétique des logements, en particulier la sensibilisation et l'accompagnement des ménages, des collectivités, des professionnels. Les espaces conseils France Rénov couvrant 100% de la région permettent de massifier la rénovation des logements privés. Ils font partie des plus performants de France en termes d'actes d'accompagnement réalisés. En 2023, plus de **10 000 logements** de particuliers ont été rénovés, grâce à près de **100 millions d'euros** d'aides (dans le cadre d'une dotation régionale confiée à la DREAL par l'Agence nationale de l'habitat - ANAH). Par ailleurs, le fonds national des aides à la pierre a permis de financer la rénovation de **4500 logements sociaux** pour près de **27 millions d'euros**. Enfin, la région compte huit opérations lauréates de l'appel à projet « seconde vie des logements sociaux ».

■ DREAL



Accompagner les territoires et les entreprises dans leur transition écologique



La direction régionale de l'Agence de la transition écologique (ADEME), dont la Préfète de région est déléguée territoriale, a pour mission d'accélérer la transition écologique des territoires et des entreprises

et de soutenir l'innovation territoriale de la transition écologique. Des partenariats structurants permettent de démultiplier son action, notamment avec les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'agriculture), la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, les syndicats d'énergie...

En 2023, l'ADEME a soutenu **554 projets** en Auvergne-Rhône-Alpes (ingénierie, étude, investissement...) et engagé **136 millions d'euros** (hors Fonds Vert) sous forme d'aides, le tiers attribué à des collectivités

et deux tiers à des entreprises. Au-delà de ce budget d'intervention confié par l'État, l'ADEME est également l'un des opérateurs de France 2030 et de France Nation Verte.

En 2024, les actions de l'ADEME se poursuivent activement notamment avec le déploiement du réseau des Elus pour agir et le programme Territoire engagé Transition écologique.

Retrouvez les accompagnements et les aides de la direction régionale de l'ADEME dans son offre aux collectivités et aux entreprises sur librairie.ademe.fr.

■ **ADEME**



50,5 milliards d'euros pour la région en 2022 :

Les services de la DGFIP ont assuré en 2022 le paiement de **36 milliards d'euros** de dépenses civiles (hors dépenses militaires et des opérateurs comme les universités ou l'agence régionale de santé).

Ces dépenses sont au bénéfice des services publics, collectivités locales, entreprises et des personnes.

À ces dépenses s'ajoutent les avances de fiscalité directe locale versées aux collectivités locales pour un montant de **14,5 milliards d'euros**.

La répartition des dépenses confirme leur très grande rigidité, avec une forte prédominance des dépenses « obligatoires » :

- › rémunérations (31% soit 11,2 milliards d'euros),
- › dégrèvements et remboursements au titre de la fiscalité (26% soit 9,3 milliards d'euros),
- › dotations aux collectivités (16% soit 5,8 milliards d'euros),
- › pensions (15% soit 5,4 milliards d'euros).

L'investissement s'est élevé à près de **378 millions d'euros**. L'année 2022 est marquée par une hausse des investissements au niveau régional comme au plan national.

Le montant dépensé par l'État, au titre des interventions (subventions aux ménages, aux entreprises, en faveur des collectivités locales et des établissements publics administratifs, culturels ou à caractère scientifique, les hôpitaux publics) s'établit à **344,84 euros par habitant pour la région**, et à **2 182,01 euros par habitant au plan national**.

■ **DRFiP**

Direction de la publication :

Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est
Préfète du Rhône

Rédaction :

Services de l'État et ses opérateurs

Réalisation :

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photo :

Services de l'État, ADEME, EPTB,
Manuel Bouquet, Arnaud Bouissou, Damien Carles / Terra
Hugues-Marie DUCLOS - ANCT

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Mai 2024